

Lettre de l'économie

Romans-Bourg de Péage **expansion**,

Trimestriel d'information à destination des entreprises
des territoires des Communautés de Communes
du Pays de Romans et du Canton de Bourg de Péage

Septembre 2008 n°10

1700

C'est le nombre d'entreprises sollicitées par Romans - Bourg de Péage expansion depuis cet été pour paraître dans l'annuaire des entreprises en ligne.

Cet espace internet sera accessible d'ici la fin 2008. Il sera d'abord une vitrine économique du territoire, un espace à l'attention des professionnels pour une recherche clients / fournisseurs. Ce sera aussi un outil pratique pour les personnes en quête d'informations sur les entreprises de l'agglomération romano-péageoise. Par le biais d'un tri multi critères, l'internaute pourra sélectionner des entreprises du territoire en fonction de leur commune, leur secteur d'activité ou de leur nom. Il accédera alors à une liste d'entreprises, puis à une fiche présentant de façon détaillée une entreprise: outre l'adresse, y seront précisés le nom du dirigeant, les activités exercées et les secteurs d'activités des clients, la taille de l'entreprise... Des éléments qui, nous l'espérons, faciliteront l'échange entre les professionnels du territoire.

Un nouveau bâtiment relais sur l'agglo



Avec l'inauguration, début septembre, d'un nouveau bâtiment relais, baptisé ORION, au cœur de la zone d'activités de Beauregard sur la commune de Châteauneuf-sur-Isère, Romans - Bourg de Péage expansion se dote d'un nouvel équipement à vocation économique et complète sa panoplie d'outils pour accompagner le développement de nouvelles activités.

En effet, ce bâtiment relais d'une surface totale de 1200 m² a pour vocation d'accueillir des entreprises en cours de création, nouvellement créées ou en développement afin de leur apporter une solution immobilière provisoire mais immédiate, dans le cadre d'un bail précaire de 23 mois non renouvelable. Cinq modules de 160 à 400 m²,

composés d'une partie atelier et d'une petite surface de bureaux couvrant environ 15 % de la surface du local, permettront de satisfaire les besoins d'entreprises de tous secteurs qui recherchent un atelier de production artisanale ou industrielle.

Implanté sur la ZA de Beauregard à proximité de la zone industrielle de Bourg de Péage, le bâtiment ORION bénéficie d'une situation géographique idéale, à quelques minutes seulement de la gare ferroviaire « Valence TGV ». Il dispose de toutes les commodités facilitant la vie quotidienne de l'entreprise: accès livraisons poids lourds séparé des flux visiteurs et véhicules légers, modules équipés de portes sectionnelles permettant le remisage des véhicules, alimentation électrique 380 volts en tarif jaune ou tarif bleu selon les besoins, chauffage au gaz par panneaux radiants permettant une meilleure localisation de la chaleur, accès internet haut débit...

Mais surtout, les candidats à la location d'un module du bâtiment ORION

pourront bénéficier d'un loyer modéré (- 25 % par rapport au prix du marché) qui leur permettra de démarrer leurs nouvelles activités rapidement et dans de meilleures conditions, tout en se donnant le temps de rechercher, avec l'aide du service économique de Romans-Bourg de Péage expansion, une solution d'implantation pérenne sur notre territoire.

Avec la pépinière Condorcet (2500 m²) en zone industrielle des Allobroges, le bâtiment tertiaire rue Praneuf en centre-ville de Romans et le bâtiment relais Isémont à Bourg de Péage, ORION vient compléter utilement l'offre immobilière disponible pour le développement économique. Avant même sa livraison, trois des cinq modules d'ORION ont été loués: cela témoigne bien du dynamisme économique de l'agglomération romano-péageoise.

Pour tous renseignements, contactez Romans - Bourg de Péage expansion au 04 75 70 87 52.

Romans-Bourg de Péage **expansion**,
Syndicat mixte économique

Rue Paul-Louis Héroult
26100 Romans-sur-Isère

Tél. 04 75 70 87 52
Fax 04 75 47 85 52

Initiatives

Renouvellement de la signalétique sur les zones d'activités du canton de Bourg de Péage

Sept zones d'activités du canton de Bourg de Péage feront en 2008-2009 cette année l'objet d'une reprise complète de la signalétique.

Engagée par la Communauté de Communes canton de Bourg de Péage, ce projet a été poursuivi en collaboration avec Romans - Bourg de Péage expansion. Les objectifs sont les suivants: disposer d'une signalétique d'accès pour les ZA, permettre une meilleure accessibilité et desserte aux entreprises, proposer un mobilier urbain esthétique, mieux pensé et plus évolutif. Celui-ci a, en outre, été défini en cohérence avec celles du territoire de Romans afin d'avoir une identité visuelle commune pour l'ensemble des ZA de l'agglomération.

En bref

Foire du Dauphiné « quelle économie pour demain ? »

Pour l'édition 2008, Romans - Bourg de Péage expansion invite les visiteurs à partager une réflexion au travers d'une exposition: « Quelle économie pour demain ? » animée par Kasciopé-CCSTI de la Drôme. Sous le même chapiteau à l'entrée de la Foire, la maison de l'emploi et de la formation organise les « Rendez-vous de l'emploi », au cours desquels des employeurs pourront rencontrer des candidats à l'embauche sous la forme d'entretiens de courte durée.

ZA Plaine de Beauregard

Avec 35 hectares situés en face de la ZA de Bourg-de-Péage, le long de la Lacra, la ZA Plaine de Beauregard bénéficiera d'un positionnement stratégique. Sa vocation est d'accueillir des entreprises industrielles et artisanales sur des parcelles de 4 000 à 10 000 m². Le démarrage des travaux est prévu début 2009 pour une durée de 12 à 16 mois.

Objectif parrainage

IEDV poursuit sa démarche pour développer le parrainage de jeunes chefs d'entreprises sur le territoire. Vous êtes conviés à des soirées d'échange sur le thème « Réfléchir au positionnement du parrain » les 13 octobre et 17 novembre à l'antenne de la région à RHOVALPARC (gare d'Alixan) de 18h à 21h. Pour plus d'informations:

Ainsi, en accédant sur une zone d'activités après avoir repéré les totems d'entrée de zone, le visiteur sera orienté vers les points infos. Ces panneaux présenteront le plan de la zone d'activités, la liste des entreprises (avec leur numéro de téléphone) et leurs coordonnées pour lecture sur plan. Une fois l'entreprise identifiée, le visiteur sera orienté dans la zone par les panneaux de rue qui signalent notamment le nom de la rue, et les autres voies accessibles en passant par cette rue. Sur certaines zones d'activités, une plaque « numéro d'entreprise » permettra d'identifier chaque entreprise.

Changements d'adresses

Sur certaines ZA, le renouvellement de la signalétique est réalisé en parallèle au plan national de la Poste pour améliorer « l'accessibilité des citoyens et des entreprises ». Ce plan prévoit une évolution de l'adressage avec une dénomination de l'ensemble des voies et une numérotation métrique. Les entreprises de ces zones d'activités auront 6 mois pour réaliser les ajustements liés au changement d'adresse: adapter le kit

papeterie, informer les clients / fournisseurs et les administrations, corriger les statuts de l'entreprise...

Panneaux sauvages

Il sera également demandé aux entreprises qui ont positionné des panneaux non autorisés sur les ZA, de procéder à leur enlèvement.

Au final, l'ensemble de ces actions offrira aux entreprises une meilleure lisibilité de leur territoire, une meilleure accessibilité et un environnement de qualité.

Les sept ZA concernées

- ZA des Monts du Matin sur Eymeux et la Baume-d'Hostun
- ZA de Chatuparc à Chatuzange-le-Goubet
- ZA Gare de Marches à Marches
- ZA de Bourg-de-Péage
- ZA de Beauregard à Châteauneuf-sur-Isère
- ZA des Nogats à Châteauneuf-sur-Isère
- ZA des Marthes à Alixan

Parcours

José Magalhaès ou la réussite d'un patron solidaire

En 1979, José Magalhaès est recruté comme comptable dans la société Veyret, spécialisée en fabrication d'outillage de découpe pour la chaussure. Polyvalent, il s'investit dans la vie de l'entreprise et se voit confier au fil du temps de multiples responsabilités. Lorsqu'en 1986, Jacques Veyret, le patron, prend sa retraite, il propose à José de lui succéder. Mais, faute de moyens financiers pour acquérir les parts de la société et, se jugeant encore trop inexpérimenté, il refuse la proposition. Sept ans plus tard, l'entreprise accumule les difficultés qui la conduisent au redressement judiciaire en 1992.

Fort du soutien de salariés, José Magalhaès décide alors de se battre contre vents et marées pour tenter de sauver l'entreprise et sa trentaine d'emplois ! Ils bâtissent ensemble un projet collectif, mobilisent les acteurs locaux, cherchent des concours auprès du secteur bancaire... Ainsi, en 1993, ils constituent Veyret Techniques Découpe, une société coopérative de production, (entreprise dont les salariés sont associés majoritaires et prennent ensemble les grandes décisions). C'est le début d'une grande aventure fondée sur deux principes :

- une diversification réussie vers de nouveaux secteurs (maroquinerie, industrie pharmaceutique...) pour offrir une prestation complète
- la recherche permanente de l'excellence via l'utilisation des nouvelles technologies.

VTD c'est aujourd'hui 88 salariés, 6,5 millions d'€ de CA, une reconversion réussie (l'entreprise ne travaille pratiquement plus pour l'industrie de la chaussure) et de nombreux projets en tête ! Un parcours exemplaire où la réussite s'appuie d'abord sur des valeurs humaines et la passion du métier.



Appel à projet Région INNOV'R Innovation et développement durable

OBJECTIFS

- apporter aux PME un soutien financier pour leurs projets éco-innovants,
- Aider les porteurs de projets à surmonter les obstacles (prise de risques, accès aux marchés, compétences, financements)

OPÉRATIONS ÉLIGIBLES

- Projets qui développent des solutions innovantes pour la conception, la fabrication de produits, services, procédés, dans les domaines suivants:
- Efficacité énergétique
 - Construction et aménagement durables
 - Procédés, produits et services
 - Gestion des émissions polluantes
 - Mesure et évaluation environnementales

DÉPENSES ÉLIGIBLES

- Coûts de personnels, de sous-traitance, liés aux consommables et liés aux équipements.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Les projets seront évalués en fonction des critères suivants:
- Caractère innovant
 - Caractère reproductible et diffusant
 - Réponse à un besoin du marché
 - Valeur ajoutée environnementale
 - Progression d'activités pour l'entreprise
 - Retombées en termes d'emploi et de développement économique durable

MONTANT

Subvention de 50 % maximum des dépenses éligibles, limitée à 100 000 €.

Plus d'informations :

www.rhonalpes.fr

Lettre tirée à 3600 exemplaires
Imprimeur: Imprimerie Despesse

Directeur de la publication: Edmond Gélbert

Document réalisé par le service de la communication du Pays de Romans

Rédaction en chef: Service communication

Rédaction: Romans - Bourg de Péage expansion